

## **COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept, le neuf mars à 17 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 2 mars 2017

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Chantal LE GRATIET, Camille GEFFROY, Michel LE GRAND, Annyvonne LE COQ.

Absente : Marion SICOT,

Absents excusés : Joël LE BIHAN, Corinne SCHUCHARD, Armelle ANDRÉ, Rémy TOULLIC.

Nombre de conseillers : En exercice : 18          Présents : 13          Votants : 13

Secrétaire de séance : Camille GEFFROY ,

Étaient également présents : Didier TASSET – Trésorier,  
Sylvie BRIAND - Secrétaire Générale.

**18 heures : Arrivée de Armelle ANDRÉ**

Nombre de conseillers : En exercice : 18          Présents : 14          Votants : 14

**18 heures 30 : Arrivée de Rémy TOULLIC**

Nombre de conseillers : En exercice : 18          Présents : 15          Votants : 15

En ouverture du conseil municipal, M. GUÉGO a demandé la parole à M. le Maire. Celui-ci s'est alors adressé symboliquement à Marianne pour stigmatiser les dysfonctionnements concernant l'Assemblée Nationale. Après avoir rappelé les valeurs qui fondent la République : probité, défense de l'intérêt général, équité, méritocratie ... ; En écho à la volonté des citoyens et des élus de base, il appelle de ses vœux la moralisation des institutions politiques et le retour à la dignité et à l'éthique en politique.

### **2017-02-01- ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2017**

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier dernier est adopté à l'unanimité.

### **2017-02-02- CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « DOMAINE DES 3 ORMES ».**

Rapporteur : Loïc CORDON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 28 février 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un budget annexe en nomenclature M14 (budget HT) relatif à la création d'un lotissement que l'on pourrait dénommer le lotissement «Domaine des 3 Ormes ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe.

### **2017-02-03- BUDGET PRIMITIF 2017 : LOTISSEMENT « DOMAINE DES 3 ORMES »,**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2017 du Lotissement « Domaine des 3 Ormes » qui s'arrête comme suit :

*- Section de fonctionnement*

Dépenses = Recettes = 72 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Lotissement.

### **2017-02-04- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT COMMUNAL BEG TY MEUR,**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2016 du lotissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	299 900,00 €	205 314,99 €
Recettes	299 900,00 €	259 617,64 €

L'excédent de clôture est de 54 302,65 €

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	119 992,00 €	119 991,78 €
Recettes	119 992,00 €	0 €

Le déficit de clôture est de 119 991,78€.

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2016 de Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d' adopter le Compte Administratif 2016 du Lotissement Beg Ty Meur.

### **2017-02-05- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR,**

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2016 du Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d' adopter le compte de gestion 2016 du Lotissement.

### **2017-02-06- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant un excédent de fonctionnement de 54 302,65 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter l'affectation suivante :

. 002 (excédent antérieur reporté) : 54 302,65 €

## 2017-02-07- BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT BEG TY MEUR,

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2017 du Lotissement qui s'arrête comme suit :

*- Section de fonctionnement*

Dépenses = Recettes = 213 322,00 €

*- Section d'investissement*

Dépenses = Recettes = 119 991,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Lotissement.

## 2017-02-08- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT,

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2016 de l'assainissement qui s'arrête comme suit :

• Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	88 962,00 €	68 225,02 €
Recettes	88 962,00 €	84 318,75 €

L'excédent de clôture est de 16 093,73 €

• Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	507 003,00 €	406 409,43 €
Recettes	507 003,00 €	139 033,52 €

Le déficit de clôture est de 267 375,91 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2016 de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif 2016 de l'Assainissement.

## 2017-02-09- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE L'ASSAINISSEMENT,

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2016 de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2016 de l'assainissement.

## 2017-02-10- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant un excédent de fonctionnement de 16 093,73 €

Considérant un déficit d'investissement de 267 375,91 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les affectations suivantes :

. 001 (Déficit d'investissement reporté) : 267 375,91 €

. 1068 (Autres réserves) : 16 093,73 €

## **2017-02-11- BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT,**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2017 de l'Assainissement qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 86 470,00 €

- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 678 903,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2017 de l'Assainissement.

*18 heures : Arrivée de Armelle ANDRÉ*

## **2017-02-12- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE,**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2016 de la commune qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	1 599 164,00 €	1 231 970,21 €
Recettes	1 599 164,00 €	1 670 384,28 €

L'excédent de clôture est de 438 414,07 €

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	1 014 220,00 €	726 248,82 €
Recettes	1 014 220,00 €	719 607,25 €

Le déficit de clôture est de 6 641,57 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus doit mettre au vote le Compte administratif 2016 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte administratif 2016.

*18 heures 30 : Arrivée de Rémy TOULLIC*

## **2017-02-13- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE,**

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2016 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2016 de la commune.

## **2017-02-14- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Considérant un excédent de fonctionnement de 438 414,07 €

Considérant un déficit d'investissement de 6 641,57 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les affectations suivantes :

. 001 (déficit antérieur reporté) : 6 641,57 €

. 1 068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 438 414,07 €

## 2017-02-15-TAUX D'IMPOSITION 2017,

La mise en œuvre du Budget Primitif 2017 suppose une recette fiscale de 730 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour 2017 :

	<b>Taux 2017</b>
T.H.	14,93 %
T.F.B.	19,56 %
T.F.N.B.	74,53 %

## 2017-02-16- BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2017 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 1 520 540,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 1 299 860,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2017 de la Commune.

## 2017-02-17- COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2016 du Port de Plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	1 080 848,00 €	933 084,49 €
Recettes	1 080 848,00 €	932 863,38 €

Le déficit de clôture est de 221,11€.

- Section d'investissement

	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
Dépenses	362 285,00 €	100 700,06 €
Recettes	362 285,00 €	143 021,58 €

L'excédent de clôture est de 42 321,52 €

Après que le Maire se soit retiré comme le veut la loi, le doyen des membres élus, doit mettre au vote le Compte Administratif 2016 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif 2016 du Port de Plaisance.

## 2017-02-18- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU PORT DE PLAISANCE

Monsieur TASSET, receveur, présente et donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2016 du Port de Plaisance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion 2016 du Port de Plaisance.

## **2017-02-19- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU PORT DE PLAISANCE**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016,  
Considérant un déficit de fonctionnement de 221,11 €  
Considérant un excédent d'investissement de 42 321,52 €  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement du l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter les affectations suivantes :  
.002 (déficit antérieur reporté) : 221,11 €  
.001 (excédent d'investissement reporté) : 42 321,52 €

## **2017-02-20- BUDGET PORT DE PLAISANCE : EMPRUNT DE 1 500 000.00 €,**

Rapporteur : M. BUZULIER Thierry

Monsieur BUZULIER donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'extension du Port de Plaisance et rappelle l'inscription de l'emprunt au Budget.  
Il expose, en outre, que le Crédit Agricole a proposé un financement spécifique destiné aux Collectivités Publiques.

Article 1 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 abstentions d'emprunter 1 500 000,00 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Montant : 1 500 000 €

- Taux fixe : 1.83 %
  - Durée : 25 ans
  - Périodicité : trimestrielle
  - Échéances constantes
  - Frais et commissions : 0.15 % du montant de l'emprunt
  - Déblocage en une ou plusieurs fois dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat.
- étant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Article 2 : La Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son Budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 : La Collectivité s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 4 : Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'Établissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

## **2017-02-21- BUDGET PRIMITIF 2017 DU PORT DE PLAISANCE**

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2017 du port de plaisance qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement  
Dépenses = Recettes = 1 221 190,00 €

- Section d'investissement  
Dépenses = Recettes = 2 641 405,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 absentions d'adopter le Budget Primitif 2017 du port de plaisance.

## **2017-02-22- CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN POUR 2017**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

En application de l'article R.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision.

De plus, les conditions de constitution, de reprise, et le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision doivent être fixées par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- fixe les conditions de constitution des provisions comme suit :

→ Opération de dragage, réfection/consolidation cale du Yacht Club, entretien de la cale du port à flot, entretien de la porte du port à flot, entretien de l'aire de carénage, entretien du poste à carburant, entretien du réseau électrique.

- fixe le montant de la provision pour 2017 à 70 394,00 €
- précise que le montant de la provision sera retracé dans un état joint au Budget Primitif et au Compte Administratif.

## **2017-02-23 – PORT DE PLAISANCE : RESTRUCTURATION DE LA CALE NORD : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN A LA RENOVATION DES INFRASTRUCTURES MARITIMES » À LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

Rapporteur : Thierry BUZULIER

Monsieur Thierry BUZULIER expose au Conseil Municipal le projet de restructuration de la cale Nord. Les travaux ont été évalués à 130 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux,
- de solliciter un fonds de concours dans le cadre du « soutien à la rénovation des infrastructures maritimes » auprès de Lannion-Trégor Communauté,
- d'adopter le plan de financement de cette opération comme suit :

	Montant H.T.	Pourcentage
Fonds de concours Lannion -Trégor Communauté	10 000,00 €	20 % du projet plafonné à 10 000,00 €
Autofinancement	120 000,00 €	
Total	130 000,00 €	

## **2017-02-24- PORT DE PLAISANCE : REHABILITATION DE LA CALE DU YACHT CLUB : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN A LA RENOVATION DES INFRASTRUCTURES MARITIMES » à LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

(Rapporteur : Thierry BUZULIER)

Monsieur Thierry BUZULIER expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la cale du Yacht Club. Les travaux ont été évalués à 90 200 € HT et la maîtrise d'œuvre à 21 125 € HT, soit un coût total de 111 325 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux,
- de solliciter un fonds de concours au titre du « soutien à la rénovation des infrastructures maritimes » auprès de Lannion-Trégor Communauté,

- d'adopter le plan de financement de cette opération ci-dessous :

	Montant H.T.	Pourcentage
Fonds de concours LTC	10 000,00 €	20 % du projet plafonné à 10000 €
Département	18 040,00 €	
Autofinancement	83 285,00 €	
<b>Total</b>	<b>111 325,00 €</b>	

### **2017-02-25- CHANGEMENT DES BAIES DE L'ÉCOLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE,**

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Le projet consiste à changer les 23 fenêtres et 6 portes de ce bâtiment. Six entreprises de la région ont été sollicitées pour fournir un devis. Cinq entreprises ont adressé un devis.

La commission infrastructures – urbanisme – environnement a étudié les offres et propose à l'unanimité au conseil municipal de retenir l'entrepris MCL pour effectuer les travaux pour un montant H.T. de 36 259,85 € soit 43 511,82 € TTC.

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
RAUB	35 058,30 €	42 069,96 €
VITEL	34 115,83 €	40 939,00 €
MCL	36 259,85 €	43 511,82 €
LE CALVEZ	37 096,00 €	44 515,20 €
MOTREFF	37 176,10 €	44 611,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise MCL pour un montant de 36 259,85 € HT soit 43 511,82 € TTC.

### **2017-02-26- CHANGEMENT DES BAIES DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR,**

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Monsieur Loïc CORDON expose au Conseil Municipal le projet de changer des baies de l'école. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise MCL pour un montant de 36 259,85 € H.T. soit 43 511,82 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR au titre du programme 2017,
- d'adopter le plan de financement de cette opération ci-dessous :

	Montant H.T.	Pourcentage
DETR	10 877,96 €	30%
Autofinancement	25 381,89 €	70%
<b>Total</b>	<b>36 259,85 €</b>	<b>100,00%</b>



**2017-02-27- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS,**

Rapporteur : M le Maire

Suite au départ en retraite de Monsieur Hervé LE LAY, agent de maîtrise principal à la date du 1er avril 2017, les services techniques ont été réorganisés et le service des espaces verts a fait l'objet des recrutements suivants :

- un agent de maîtrise à compter du 17 mars 2017,
- un adjoint technique à compter du 1er avril 2017,
- un contrat d'avenir pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2017.

La commission du personnel a validé le 26 janvier dernier ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la modification du tableau des effectifs, comme suit :

<b>SECTEURS</b>	<b>Catégories</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Nature de Contrat</b>
<b>Secteur Administratif</b>				
Attaché territorial	A	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	1	
Adjoint Administratif principal 2ème cl.	C	2	2	
Adjoint Administratif	C	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Secteur Technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	2	2	
Adjoint technique principal 1 <sup>re</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	C	2 (35h) 1 (32h) 1 (31h) 1 (19h) 1 (29h30)	2 1 1 1 1	
Adjoint technique territorial	C	3 (35h)	3	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	
<b>Secteur social</b>				
Agent spécialisé école maternelle principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1 (28h) 1 (35h)	2 (35 h)	
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>20</b>	<b>20</b>	

## **2017-02-28- LANNION- TRÉGOR COMMUNAUTÉ : CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE,**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Pays Trégor assurait une mission de Conseil en Énergie Partagée (CEP) auprès de la commune (convention tripartite signée entre la collectivité, la communauté de communes et le Pays Trégor Goëlo) avec comme conseiller en énergie partagée M. Baptiste PACQUETEAU.

Lannion-Trégor Communauté assurant déjà cette mission auprès de communes membres, il est proposé d'adhérer à ce service via un projet de convention. Celle-ci permet de préciser les modalités de l'ensemble des missions assurées par les techniciens CEP mais aussi de pouvoir bénéficier d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de Conseil Énergie Partagé.

## **2017-02-29-QUESTIONS DIVERSES,**

## **2017-02-30- INFORMATIONS DIVERSES,**

Un pot sera offert par la municipalité le 1er avril prochain dans le cadre du départ en retraite de Hervé LE LAY.

Johanna LE MOINE, remplace Hervé LE LAY à compter du 17 mars 2017.

Cérémonie du 19 mars – Cessez le feu d'Algérie aura lieu à PLEUBIAN.

La séance est levée à 21 heures 15